

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JACQUES-LE-MINEUR
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 17 juillet 2017, à 19h00 en la Salle du Conseil, située au 119, rue Renaud à Saint-Jacques-le-Mineur, le règlement 2017-358 - Règlement autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi a été adopté.

Un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 11 juillet 2017.

Ce règlement entrera en vigueur à son affichage comme la Loi le prévoit.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18 juillet 2017

Le directeur général/secrétaire-trésorier



Jean-Pierre Cayer, g.m.a.

Je, soussigné, Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par résolution entre 9h00 et 17h00 le 18 juillet 2010



Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier